

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

FAUCHAGE ET NETTOYAGE DES LOTS VACANTS

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que tout propriétaire d'un lot vacant doit, **faucher et nettoyer son lot vacant avant le 1^{er} juillet 2024** et à défaut de le faire, la Ville pourra exécuter les travaux aux frais du propriétaire sans préjudice aux autres recours prévus aux règlements.

Donné à Saint-Georges,
ce 29^e jour de mai 2024.



M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière